

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19607 - 76ÈME ANNÉE

Droit à la différenciation à La Réunion

Les collectivités face à la responsabilité de proposer

A une semaine de sa visite à La Réunion, Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, rappelle que le projet de loi permettant aux collectivités d'expérimenter des mesures spécifiques à leur territoire s'appliquera bien également à La Réunion. Cela confirme que la mise en œuvre de la différenciation place alors toutes les forces vives de La Réunion devant leurs responsabilités : travailler ensemble pour sortir le pays de la crise.

A une semaine de la date de sa visite prévue à La Réunion, Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, donne une interview dans le « JIR » de ce jour. Il est notamment interrogé sur le projet de loi sur la différenciation présentée par le gouvernement. Voici sa réponse :

« Ce texte s'appliquera en Outre-mer tout simplement. Il s'agit d'une expérimentation, et dans ce cas, une mairie réunionnaise n'a pas moins de droits qu'une mairie de l'Hexagone. Pour une fois, la liberté qui sera accordée à toutes les collectivités territoriales s'appliquera de plein droit à La Réunion ».

Simple délibération pour lancer l'expérimentation

Le compte-rendu du Conseil des ministres du 29 juillet 2020 indique notamment ceci :

« En premier lieu, il simplifie le cadre juridique des expérimentations. Il prévoit d'abord que les collectivités territoriales pourront décider par une simple délibération de participer à une expérimentation sans qu'il leur soit nécessaire d'y être autorisées par décret. »

« En second lieu, il consacre deux nouvelles issues aux expérimentations, complétant ainsi l'alternative actuelle entre l'abandon de l'expérimentation et la généralisation des mesures expérimentales à l'ensemble des collectivités territoriales :

- D'une part, les mesures expérimentales pourront être maintenues dans tout ou partie des collectivités territoriales ayant participé à l'expérimentation et étendues à d'autres collectivités territoriales. Cette possibilité sera ouverte aux collectivités territoriales justifiant d'une différence de situation qui autoriserait qu'il soit ainsi dérogé au principe d'égalité.

- D'autre part, les normes qui régissent l'exercice de la compétence locale ayant fait l'objet de l'expérimentation pourront être modifiées à l'issue de celle-ci. »

Ainsi donc, une mesure expérimentée par une collectivité réunionnaise pourrait s'appliquer uniquement à La Réunion après la fin du délai de l'expérimentation. Ceci vise à prendre en compte les spécificités, au regard « d'une différence de situation qui autoriserait qu'il soit ainsi dérogé au

principe d'égalité ».

Conférence territoriale élargie

Les propos de Sébastien Lecornu confirment que l'esprit de ce projet est de donner plus de libertés aux responsables des collectivités territoriales. Rappelons que pour le PCR, cette évolution peut être le moyen de faire preuve de responsabilité. C'est pourquoi le PCR propose la tenue d'une Conférence territoriale élargie à toutes les forces vives afin d'élaborer un plan de développement pour La Réunion, puis de négocier sa réalisation avec le gouvernement.

Ce nouveau texte gouvernemental donne la possibilité de proposer à l'expérimentation des mesures les plus adaptées à la situation réunionnaise. En effet, au terme de l'expérimentation, il n'est plus nécessaire que la mesure soit étendue à toutes les autres collectivités de la République, elle peut simplement s'appliquer sur le territoire de l'expérimentation.

La mise en œuvre de la différenciation place alors toutes les forces vives de La Réunion devant leurs responsabilités : travailler ensemble pour sortir le pays de la crise.

M.M.

Honorer leurs contributions et respecter leurs droits inaliénables

Coronavirus : « Les peuples autochtones ont fait preuve d'une résilience extraordinaire »

L'inclusion et la participation des 476 millions de membres peuples autochtones du monde doivent être assurées dans la réponse à la pandémie du COVID-19 et sur la voie du relèvement, a souligné le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres.

Hier à l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones du monde, António Guterres a appelé l'attention sur l'impact « dévastateur » de la pandémie sur les peuples autochtones du monde entier.

« Tout au long de l'histoire, les peuples autochtones ont été décimés par des maladies importées d'ailleurs, auxquelles ils n'avaient aucune immunité », a déclaré le Secrétaire général de l'ONU.

Alors que les peuples autochtones étaient déjà confrontés à des inégalités profondément enracinées, à la stigmatisation et à la discrimination avant la pandémie actuelle, un accès insuffisant aux soins de santé, à l'eau potable et à l'assainissement augmente leur vulnérabilité, a-t-il ajouté.

Pratiques traditionnelles exemplaires

Cela dit, les pratiques et les connaissances traditionnelles des peuples autochtones offrent également des solutions qui peuvent être reproduites ailleurs.

Par exemple, le peuple Karen de Thaïlande a relancé son ancien rituel de « Kroh Yee » - ou fermeture de village - pour lutter contre la pandémie. D'autres pays d'Asie et d'Amérique latine ont appliqué des



stratégies similaires, les communautés fermant l'entrée dans leur région.

Dans son message, le chef de l'ONU a également souligné l'extraordinaire résilience dont font preuve les peuples autochtones face à des défis insurmontables.

Beaucoup ont perdu leur emploi dans les professions traditionnelles, le secteur informel ou les économies de subsistance. Les femmes - souvent les principaux fournisseurs d'aliments et de produits nutritifs pour leur famille - ont été particulièrement touchées par la fermeture des marchés de l'artisanat, des produits et d'autres biens, tout comme les enfants qui ont perdu l'accès à l'éducation en raison du manque d'internet.

Les peuples autochtones doivent être consultés

En outre, les peuples autochtones ont été victimes de menaces et de violences, et nombre d'entre eux ont

perdu la vie, dans un contexte d'empiètement croissant sur les territoires des peuples autochtones par des mineurs et des bûcherons illégaux en raison de la non-application des mesures de protection de l'environnement pendant la crise.

« Face à ces menaces, les peuples autochtones ont fait preuve d'une résilience extraordinaire », a déclaré M. Guterres dans le message, exhortant les pays à mobiliser les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins, honorer leurs contributions et respecter leurs droits inaliénables.

Les peuples autochtones doivent être consultés dans tous les efforts visant à reconstruire plus fort et à mieux se rétablir, a-t-il ajouté, notant que depuis le début de la pandémie mondiale, les agences des Nations Unies s'emploient à défendre les droits des peuples autochtones.

« Le système des Nations Unies reste déterminé à réaliser la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à renforcer leur résilience », a-t-il conclu.

Edito

De la force du PCR

Les 61 ans d'histoire du PCR nous enseignent que, durant la période de la répression et de la fraude électorale, même sans élus, le parti influençait son territoire et son époque. Il était fort de ses militants. Leur conviction idéologique – forgée de réunions de cellules en lecture de Témoignages – combinée à leur foi en leurs dirigeants – à l'exemplarité indérogeable – produisait un engagement politique à faire frémir tout adversaire : la mythique, voire mystique, discipline des communistes réunionnais.

Les militants se donnent sans compter, contribuent aux réunions, participent aux manifestations, distribuent des tracts, font des portes-à-portes, recrutent des adhérents, votent... à l'unisson de ses dirigeants. Après débat, il n'y a qu'une seule orientation, une seule discipline qui s'appliquent à tous et à chacun.

On n'imagine pas un seul instant qu'il en soit autrement. On n'imagine pas un seul instant qu'on confie collectivement aux militants certaines tâches pendant leurs dirigeants s'y opposent, plus ou moins ouvertement, et surtout impunément. On n'imagine pas un seul instant qu'on autorise avec force mansuétude à l'un ce qu'on interdit avec véhémence à l'autre.

Aujourd'hui, l'idéologie du PCR s'est diffusée à travers quasiment tout l'échiquier politique réunionnais. On ne compte plus le nombre de rapports du parti qui fait état de « reprises de nos idées, parfois même par nos adversaires », « tout le monde s'accorde sur notre analyse », « le constat est partagé par tous », « l'actualité nous donne raison », etc.

La force du PCR demeure plus que jamais dans la foi que ses militants place en ses dirigeants.

Philippe Yée-Chong-Tchi-Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Douz zour pou oir in danzé arivé ? La vitèss néna son tan, mé kant mèm

Mé zami d'aprè bann nouvèl l'aktyalite ni pé lir dann zoinal lil Moris, i diré, oplis i sava oplis nout bann kouzin-kouzine (si la pa nou mèm) néna trou dann ba avèk zistoir lo Vrakier zaponé, lo Wakasio... Dizon dsi la finisyon va oir lo danzé, mé pou l'instan d'aprè bann nouvèl nou néna in katastrof ékolozik lé prèss sir pou arivé.

Si tèman ké bann parti l'opozisyon morisyènne la donn in konfèrans de prèss pou koz in mèm voi dsi lo danzé k'i ménas. Paul Béranger pou lo MMM, Xavier Duval pou lo PMSD, Navin Ramgoolam pou parti travayist, é pi Boolel konm shèf l'opozisyon la koz in mèm voi pou dénons sak pou zot sé in éskandal épi la domann la démisyon lo minis l'anvironeman épi lo minis la pèsh pars zot lété pa asé prévoiyann, épi zot la pa atak lo fénomène a tan... Dopi La Rényon dovan mon télé épi kan moin téi lir zoinal lil Moris, moin téi pans an moin-mèm bato-la, épi la mèr lé pliské zantiy laba. Vi ké tousa i éspas s rant in gran Vrakyé épi in ban d'sab é konm rogardèr demoun Maurice.

La MBC téi fé roportaz, la popilasyon konm in bann éskout téi prépar bann boudin la paye kann pou kal lo maré noir. Mi doi dir, moin mèm moin lété andormi par la fason banna téi prézant l'afèr - dizon in prézantasyon konm dann tan RF0 kan téi vé absoliman amontr anou tout i roul ron konm la boul karé dsi la tab plate. Mèl o fin mo, lo vré mo, téi falé atann la réalite bann fé.

Solman prann douz zour pou konprann in sityasion sa lé in pé for sa. Lé in pé for, pa arienk pou gouvèrnman morisien, lé for galman pou La Coi, épi pou gouvèrnman fransé ; ziska Didier Robert la rapèl li lé pou in laksyon komine épi pèrmanant bann défansèr la biodiversité... Alé, mi arète tèr-la pou zordi, mé l'afèr lé pa fini, li fé arienk komansé é lo rézilta final i rès a oir. Sirtou avèk lo tan ké la pèrd. douz zour pou oir in danzé arivé ? La vitèss néna son tan, mé kant mèm.

Justin